

Appel à projets Ateliers Citoyens de Paris

Contexte

De nombreux outils de participation citoyenne ont été mis en place depuis 2014, dans l'objectif de favoriser le dialogue et la co-construction des politiques municipales entre les Parisiens et la Ville de Paris : le Budget Participatif, les Kiosques Citoyens, la plateforme idee.paris, l'application Dansmarue... Plus globalement, la Ville de Paris souhaite favoriser l'engagement des Parisiens dans la vie de la cité à travers son réseau des Maisons de la vie associative et citoyenne, la plateforme jemengage.paris, la Nuit des Débats, le soutien à la Civictech et la création de la Carte Citoyen.ne de Paris.

La Carte Citoyen.ne de Paris, gratuite et ouverte à tous les Parisiens partageant les valeurs républicaines et humanistes de Paris, permet d'accéder à des services, de découvrir le fonctionnement de la ville, de visiter des lieux insolites, ou de participer aux événements marquants de la municipalité.

C'est dans ce double esprit que nous avons créé les Ateliers Citoyens. Ouverts aux détenteurs de la Carte Citoyen.ne de Paris, ces Ateliers visent à donner aux Parisiens, aux enfants, aux jeunes et aux adultes, les clés pour comprendre et agir sur leur ville, pour monter leurs projets ou encore pour s'emparer des grands sujets liés au vivre-ensemble et à la citoyenneté.

Cette nouvelle édition de cet appel à projets vise à soutenir des associations proposant de nouveaux Ateliers Citoyens entre octobre 2019 et mars 2020.

Objectifs de l'appel à projets :

Dans le cadre de cet appel à projets, la Mairie de Paris **choisit de soutenir des actions associatives** qui permettent aux citoyens qui ne se côtoient pas habituellement de se rencontrer et de partager des activités communes autour de la citoyenneté.

Cet appel à projets s'adresse à **toutes les associations porteuses d'un projet innovant** qui permet aux Parisiennes et aux Parisiens d'acquérir de nouveaux outils pour vivre pleinement leur citoyenneté. Ces Ateliers Citoyens visent donc à donner à chaque participant les clés de compréhension et d'action pour agir sur sa ville et s'engager.

Les actions éligibles :

- Action de sensibilisation visant à transmettre des connaissances et savoir-faire sur les droits et devoirs des citoyens parisiens, les institutions parisiennes et les valeurs démocratiques ;
- Accompagnement des Parisiennes et des Parisiens dans la participation à la vie du quartier et de la Ville (exemple : favoriser l'engagement civique, bénévole...)
- Atelier permettant de développer les capacités de réflexion et l'aptitude à l'expression des Parisiennes et des Parisiens ;
- Atelier permettant de découvrir la Ville autrement ;
- Ateliers d'aide à la création de projets citoyens (exemple : aménagement du cadre de vie, habitat....)
- Action favorisant l'implication démocratique des jeunes (exemple : participation aux élections)

Les actions proposées par les associations seront ouvertes aux détenteurs de la Carte Citoyen.ne de Paris dans la limite des places disponibles.

Critères d'éligibilité des projets :

Cet appel à projets s'adresse aux associations disposant d'une expérience, d'un savoir-faire ou d'une compétence en matière d'accès à la citoyenneté.

Les actions proposées devront permettre la pérennisation d'outils, de bonnes pratiques, et de supports innovants.

Les supports créés et utilisés dans le cadre des projets seront également mis en ligne sur le site de la Ville afin d'être partagés avec le plus grand nombre. Le programme des ateliers citoyens fera l'objet d'une rubrique dans la newsletter hebdomadaire envoyée à l'ensemble des détenteurs Carte Citoyen.ne de Paris.

Le projet lié à la demande de subvention, pour être étudiée, devra proposer des descriptifs d'ateliers précis, exhaustif ainsi que d'un calendrier prévisionnel des ateliers sur l'année.

La durée du projet

Le projet devra avoir lieu entre octobre 2019 et mars 2020. Il s'agira d'actions ponctuelles s'inscrivant dans un calendrier précis (par exemple un atelier par mois ouvert à tous dans la limite des places disponibles)

La mise en place de l'action

En amont des premiers ateliers, l'association doit être en mesure de présenter à l'oral durant une quinzaine de minutes, un atelier type tel qu'il se déroulera lors de sa mise en place effective (contenu, animation et objectif recherché).

L'association devra organiser les ateliers par ses propres moyens :

- mise à disposition de matériel
- Constitution des groupes participants aux ateliers (sachant qu'un quota de places sera réservé aux détenteurs de la Carte Citoyen.ne de Paris).
- Communication en amont des ateliers (« évènement » sur les réseaux sociaux, publicité sur le site de l'association...) La Ville de Paris communiquera en parallèle sur la page web de la Carte Citoyen.ne de Paris.

Des salles pourront éventuellement être mises à disposition à l'Hôtel de Ville, et dans les Maisons de la vie associative et citoyenne.

A l'issue des ateliers l'association transmettra à la Ville de Paris un décompte du nombre de participants, dont du nombre de détenteurs de la Carte Citoyen.ne de Paris, venus participer aux ateliers.

L'association s'engage à faire la promotion de la Carte Citoyen.ne de Paris auprès de son public.

Les territoires d'intervention :

L'ensemble du territoire parisien avec une priorité pour les quartiers populaires parisiens. **Le dossier devra préciser les arrondissements sur lesquels les ateliers auront lieu.**

Les publics concernés :

Tous publics. Il appartiendra aux associations de préciser les publics en direction desquels l'action est portée. Une attention particulière sera portée aux ateliers visant les enfants et les jeunes.

Critères d'analyse des projets

- la qualité du projet et des actions proposées
- le format « atelier » proposé
- le nombre de bénéficiaires et le public concerné
- les partenariats avec les structures accompagnant des publics éloignés des problématiques de citoyenneté (centres sociaux, équipements municipaux, réseau jeunesse, acteurs de l'insertion professionnelle et sociale)
- l'expérience du porteur de projet sur les thèmes de l'appel à projets
- le caractère ludique de l'atelier proposé

Le calendrier de l'appel à projets :

Lancement : 30 avril 2019

Clôture : 3 juin 2019 -19h

Vote des subventions au Conseil de Paris de septembre 2019

La constitution et le dépôt des dossiers:

Les demandes de subvention effectuées dans le cadre de l'appel à projets «ateliers citoyens» devront être déposées sur la plateforme de dépôt de demande dématérialisée de subventions SIMPA : <http://www.paris.fr>, rubrique associations/services aux associations / SIMPA.

ATTENTION : Cette démarche nécessite de disposer d'un compte SIMPA. Toute demande de création ou de modification de compte SIMPA fait l'objet d'une vérification par un gestionnaire. Selon l'activité, cette étape peut demander deux jours ouvrés environ.

Les modalités de dépôt consistent en un simple remplissage du formulaire type [déposer une demande]. Vous trouverez toutes les informations utiles à ce sujet sur la page <http://blogs.paris.fr/simpa/1er-pas/>.

Afin de garantir la bonne instruction de votre demande, vous veillerez à :

- sélectionner 2019 pour année de la subvention
- répondre **OUI** à la question 'Cette demande fait-elle suite à un appel à projets Ville de Paris ?'
- répondre **NON** à la question 'Relève-t-elle d'un projet politique de la ville ?'
- remplir le numéro d'Appel à Projets 'CIT2019'
- remplir l'ensemble des champs du formulaire de demande de subvention :
 - objectifs/ descriptif/ moyens/ dates de réalisation/ indicateurs

Attention : nombre de caractères limité, variable entre 255 et 1000 caractères

- sélectionner le/les arrondissements et le/les quartiers politique de la ville d'intervention sur l'action si il y a lieu.
- ajouter les budgets prévisionnels de votre association et de l'action pour l'année 2019
- ajouter tout document permettant d'apprécier la capacité de votre structure et du projet à répondre aux critères d'analyse des projets

Enfin vous veillerez à ce que l'ensemble des documents statutaires de votre association (PV d'AG, comptes de résultats, bilans...) soit à jour dans la partie 'Socle' de SIMPA (votre compte/vos informations/ vos documents).

Le dépôt des dossiers de demandes de subvention sur le site SIMPA doit être effectué au plus tard le 3 juin 2019

Contact :

Mélanie Dumas

Service de la Participation Citoyenne /Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT)/
Ville de Paris

melanie.dumas@paris.fr

Présentation de l'atelier et du contenu des ateliers proposés

Afin de répondre aux objectifs précités, une pré-sélection des dossiers sera réalisée par le Service de la Participation Citoyenne (Direction de la Démocratie, des Citoyens-nes et des Territoires) Puis dans un second temps, les associations pré-sélectionnées présenteront à l'oral durant 15minutes leur atelier citoyen en présence du service gestionnaire des ateliers citoyens. Enfin, les associations retenues dans le cadre de l'appel à projets seront présentées par le biais d'un projet de délibération au Conseil de Paris de septembre 2019.